

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1123 DU 4 JUILLET 1966 :

n° 1123

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1966

Date de publication  
4 juillet 1966

Date du numéro  
1 août 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Le contrat provisoire d'engagement souscrit à compter du 4 décembre 1965 par le milicien de 2° classe Hassan Mohamed Daelo, matricule 3053, de la 3e Compagnie de Milice à Ali-Sabienh, ne sera pas reconduit en application de l'article 15 de l'arrêté n° 1252 du 26 novembre 1961. L'intéressé sera licencié pour inaptitude à l'emploi et rayé des contrôles du Corps le 26 juin 1966.